

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur DELALIN, Président du SyMPaC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 qui dispose que l'assemblée délibérante arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président et qu'il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - statuant sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL de déclarer que le compte de gestion pour l'exercice 2023 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 25 juin 2024
- son envoi à l'affichage le : 25 juin 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 26 juin 2024

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 10/07/2024
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**



COMITE SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

Le dix-neuf juin de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le quatre juin deux mille vingt-quatre s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC et de Monsieur HAMY pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Pierre CARON, Bernard DELALIN, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART, Claudia ROBERT, MM Fabrice BALLART, Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr CARON), Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Hugo MARCOTTE RUFFIN (pouvoir à Mr LENOIR), Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE (pouvoir Mr LEVREAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

M. Guy ALLEMAND (**Grand Calais Terres & Mers**).

Secrétaire de séance : Monsieur GUILBERT

37300 - S Y M P A C

Exercice 2023

Résultats budgétaires de l'exercice

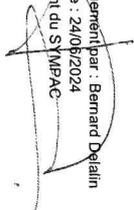
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	520 714,36		1 754 839,47
Titres de recette émis (b)	111 670,01	1 234 125,11	649 314,58
Réductions de titres (c)		50 087,07	50 087,07
Recettes nettes (d = b - c)	111 670,01	599 237,51	710 897,52
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	520 714,36		1 754 839,47
Mandats émis (f)	97 521,05	1 234 125,11	492 777,00
Annulations de mandats (g)		492 777,00	32 699,10
Dépenses nettes (h = f - g)	97 521,05	460 077,90	557 598,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	14 148,96	139 149,61	153 298,57
(h - d) Déficit			

Vu pour être annexé à la délibération du comité syndical du 19 juin 2024

Le Président du SYMPAC,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
 Date de signature : 24/06/2024
 Qualité : Président du SYMPAC



37300 - S Y M P A C

Exercice 2023

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	358 011,25		14 148,96		372 160,21
Fonctionnement	217 511,11		139 149,61		356 660,72
TOTAL I	575 522,36		153 298,57		728 820,93
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	575 522,36		153 298,57		728 820,93